

" consacrer leur existence entière à l'évangélisation de la postérité maudite de Cham ? " En attendant que Dieu demande ce sacrifice de leur part, offrons au dévoué missionnaire de l'Afrique, M. Bouchard, notre obole, afin de lui rendre moins pénible cette mission lointaine.

Que ceux qui désirent venir au secours de ce dévoué missionnaire se procurent la petite brochure que nous venons d'imprimer au profit de cette bonne œuvre, en nous envoyant par la poste six centins, en attendant qu'il aille lui-même dans les paroisses solliciter une plus forte aumône digne de cœurs profondément dévoués à l'Œuvre de la Propagation de la Foi.

— La retraite des ecclésiastiques et des élèves du Collège de Ste-Anne, commencée le 4 octobre au soir et prêchée par le Révd Père Linden, Rédemptoriste, s'est terminée dimanche le 8 octobre. Sa Grandeur Mgr Taschereau s'était rendue ce jour là, pour y faire les orduinations suivantes :

*Sous-diacres* : MM. Ferdinand Chabot et Ferdinand Bégin.

*Minors* : MM. Luc-Alphonse Lévêque, Joseph-George Goudreau, Daniel Louis Guimont, François-Jos. Alfred Têtu et François-Xavier Couture.

*Tonsurés* : MM. Auguste Pierre Caron, François-Xavier Casgrain, Joseph Lavoie, Philippe-Ls Delisle, Charles-Clément Lévêque.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque assistait le matin aux offices de l'église paroissiale, et y a fait une instruction sur le respect humain.

*Association forestière de la Province de Québec.*— Pour l'information de ceux qui désirent prendre part à cette association, nous publions ici les renseignements du Secrétaire-Archiviste de cette association, que nous empruntons à la *Patrie* :

*Association forestière de la Province de Québec.*— Samedi dernier cette association s'est définitivement constituée à une assemblée générale de ses membres, convoquée à Montréal, pour l'adoption de la constitution et l'élection des directeurs. Voulaient nous renseigner complètement sur les travaux de cette association qui a toutes nos sympathies, nous nous sommes adressé au secrétaire, M. J. X. Perrault, qui nous a donné les renseignements qui suivent.

— Quel est le but de l'association ?

— L'association forestière de la province de Québec a un double but. Le premier est d'assurer la conservation des forêts encore existantes est qui sont en grande partie sous le contrôle du ministre des terres de la couronne. Il y a encore en ce moment en Canada 50,000,000 d'arpents de forêts en exploitation, et chaque année la coupe des bois est approximativement d'un million d'arpents, donnant une production égale \$25,000,000. Ces chiffres seuls indiquent assez toute l'importance qu'il y a pour le pays à ne pas épuiser un domaine forestier d'une aussi grande valeur. Le prix du bois a doublé depuis dix ans, et il n'est pas douteux qu'avec l'épuisement rapide des forêts des Etats-Unis, et il n'y ait bientôt une hausse considérable des bois de construction.

Le Gouvernement de Québec, qui retire en ce moment un million de revenu de son domaine forestier, a le plus grand intérêt à arrêter la destruction systématique de nos bois. L'honorable ministre des terres de la Couronne a donné son assentiment à la création de notre association et montre le plus vif empressement à accepter les suggestions qui pourraient lui être faites pour assurer l'exploitation intelligente de nos bois et forêts.

Le second but de notre association est d'encourager le repeuplement des forêts détruites au moyen de semis et de plantations partout où les circonstances sont favorables.

Aux Etats-Unis il y a un grand mouvement dans cette direction. Là comme ici, on veut des bosquets, des routes plantées de grands arbres. Ils contribuent si largement à la beauté du paysage. Et pour faire l'éducation du peuple et implanter dans

l'esprit de la nouvelle génération l'amour des arbres et des frais ombrages, on a institué dans chaque Etat voisin, un jour consacré spécialement aux plantations par proclamation du gouverneur de l'Etat. On voit dans toutes les écoles du pays les jeunes gens et les jeunes filles, planter de leurs mains délicates des arbres de belle venue. A la campagne et à la ville des millions d'arbres sont plantés ce jour là. Aussi le pays se transforme-t-il à vue d'œil, et on ne voit plus que rarement aux Etats-Unis ces campagnes dénudées qui font le désespoir de nos vieilles paroisses.

— Quels seront vos moyens d'action ?

— Nous comptons sur le concours de tous les hommes intelligents qui désirent contribuer à la prospérité et à l'embellissement de notre province. Ceux de nos associés qui possèdent un terrain convenable s'engagent à planter chaque année 25 arbres au moins. Ceux qui ne possèdent pas de terrain contribuent \$2 par année aux opérations de la société.

Nous comptons aussi sur la proclamation du gouverneur de Québec pour la création d'un " *Arbor Day* " ou jour de plantation forestière. Nous avons raison d'espérer que Monsieur le surintendant de l'Instruction publique, dont l'esprit de progrès est bien connu, donnera instruction à tous les instituteurs et institutrices placées sous son contrôle de consacrer ce jour spécialement à la plantation d'arbres d'ornement autour de la maison d'école ou dans son voisinage, ou se faisant aider de leurs élèves. L'association forestière publiera à ce sujet les instructions les plus complètes sur le mode d'opération.

Nous croyons que les membres des sociétés d'agriculture et les conseillers dans chaque municipalité se prêteront à l'embellissement de leurs localités. Car ce n'est qu'avec le concours de tous que nous pourrions arriver à un grand résultat.

— Le gouvernement de Québec adoptera-t-il quelque mesure sérieuse au point de vue de l'aménagement des bois et forêts ?

— J'ai lieu de le croire. Le premier ministre et le ministre des terres se sont tous deux prononcés à ce sujet. Il est vrai que depuis longtemps les hommes prévoyants ont réclamé sans succès la mise en coupes réglées du domaine forestier, comme le seul moyen pratique et efficace de perpétuer la production de nos bois et arrêter la destruction barbare et criminelle qui s'en fait depuis des siècles. J'ai moi-même écrit depuis vingt ans dans ce sens, mais sans résultats. On croyait nos forêts inexpugnables. On les regardait comme une barrière infranchissable à la colonisation. On les brûlait comme nos pires ennemies.

Aujourd'hui la forêt a ses valeurs et bien exploitée, avec des chemins de fer et de colonisation, elle peut contribuer largement à la prospérité du colon. En adoptant ici un aménagement intelligent des forêts de l'Etat ainsi qu'on le fait dans tous les pays Européens, nos bois donneront au gouvernement un revenu constant et inépuisable, augmentant l'importance d'année en année.

Le système des coupes réglées, dont j'ai fait une étude spéciale dans les forêts de France, d'Allemagne et d'Italie peut s'adapter parfaitement à nos conditions de sol, de climat et de débouchés. L'association forestière poussera le gouvernement dans cette direction et j'aime à croire que ce ne sera pas sans résultats.

Que la presse nous donne son concours dans cette question qui intéresse tout le monde, et où la politique n'a heureusement rien à voir, et le plus éclatant succès couronnera certainement les travaux de l'Association forestière.

CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE, P. Q., C.

1o. Cette société porte le nom d'Association Forestière de la province de Québec, Canada.

2o. Le but de cette Association est d'assurer la protection efficace et la bonne administration de nos forêts existantes, de favoriser le reboisement des terres dénudées et d'encourager la culture des essences forestières qui conviendront le mieux à notre position et à notre climat.

3o. Tout membre de cette Association qui possède des terres convenables doit, comme contributeur, semer ou planter annuellement au moins vingt cinq arbres forestiers, les soigner convenablement, et envoyer au secrétaire, à l'époque fixée, un rapport de ses opérations.